

## Jean-François Périer, Évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme de 1791 à 1802



**François de Bonal**, évêque de Clermont, refuse de prêter sans restriction (sur ce qui relève du spirituel) le serment exigé des fonctionnaires publics en novembre 1790. Il est alors réputé évêque réfractaire, suivi dans son opposition par 52% des desservants du Puy-de-Dôme, et, malgré son refus de démissionner, voit prononcer la vacance de sa chaire par le procureur général syndic du Puy-de-Dôme, Michel Monestier, en janvier 1791.

Dans la foulée, ce dernier invite les électeurs à venir en grand nombre le dimanche 14 février en la cathédrale, pour écouter la messe puis élire son successeur. Une campagne est menée par le club des Jacobins de Riom, un club électoral à Clermont-Ferrand, ou dans *Le Citoyen surveillant, journal du département du Puy-de-Dôme*. Exaltant la simplicité et la philanthropie de l'Église originelle, elle insiste sur la qualité des mœurs et du patriotisme du futur élu, envisage même de confier la charge à Grégoire ou à Sieyès. De son côté, dans plusieurs lettres, Bonal dresse un tableau apocalyptique de la cathédrale ainsi utilisée et voit l'élection d'un successeur comme attentatoire aux droits de Rome et de Dieu, puisqu'il ne pourra être le successeur des Apôtres dans la mesure où son prédécesseur n'a pas démissionné.

Supérieur de l'école royale militaire d'Effiat, **Jean-François Périer (1740-1824)** est néanmoins élu avec 209 suffrages sur 342. Il ne figurait pas parmi les premiers favoris mais l'on constate à ce score combien la campagne a porté ses fruits. Périer est alors au milieu d'une longue et belle carrière dans l'Église, que ce Grenoblois, fils d'un receveur en la chancellerie et membre d'une famille qui donnera à la France des entrepreneurs et des hommes politiques, terminera comme évêque concordataire d'Avignon. L'homme frappe par son goût pour les choses de l'esprit et par sa piété, par son autorité intellectuelle et morale. Ancien élève des Jésuites en la capitale du Dauphiné, il a choisi à vingt ans d'entrer à l'Oratoire de Paris.

Il a, depuis 1761, parcouru une longue carrière d'enseignant de physique, logique ou théologie en collège (à Angers, au Mans, à Lyon, à Châlons-sur-Saône), de premier théologien dans les séminaires de Toulouse (il y rencontre Loménie de Brienne et Hyacinthe Sermet), de Saint-Magloire, de Dijon, de principal des collèges de Condom, Montpellier et Niort, avant sa promotion, en 1788, au collège royal militaire d'Effiat. Ordonné en 1766, ses cours l'ont notamment amené à dissenter sur la vérité de la religion chrétienne, les lieux théologiques et les immunités de l'Église gallicane, à connaître les interdits qui pèsent sur les idées jugées trop favorables aux jansénistes (les enseignements de théologie sont supprimés au Mans en 1773-1774), les conflits avec les pouvoirs civils (les protestations de la municipalité et des parents d'élèves de Niort contre la discipline trop stricte du collège). Entretien dans le Puy-de-Dôme d'excellentes relations avec l'évêque de Clermont, François de Bonal, jusqu'à la Révolution, le schisme consommé, les relations entre les deux hommes se résument en 1791 à une lutte de tous les instants – Bonal s'appuyant sur les réseaux catholiques de la librairie parisienne pour publier force pamphlets en réponse à chaque parole de son remplaçant, bientôt taxé d'hérétique.

Périer, qui immédiatement tombe malade, apeuré devant la charge et les combats qui l'attendent, avant de se résoudre à considérer que « la voix du Peuple étoit la voix de Dieu même », va devoir se justifier en permanence de son élection, trouver aussi longtemps que possible des relais au sein des nouvelles autorités, réorganiser son Église.



*Michel-François Verdier-Latour, ex bénédictin, fervent révolutionnaire*

Pour ce faire, il choisit de s'appuyer sur un conseil épiscopal dominé par les enseignants des anciens ordres (Oratoriens, Bénédictins, Génovéfains, Jésuites) et les curés patriotes, un foyer intellectuel gagné à la Révolution. Affirmant la légitimité de l'élection et du serment, combattant les accusations d'irrégion portées contre l'Assemblée nationale, il définit sa mission de pasteur : enseigner l'Évangile, distribuer le pain et la parole, l'instruction, la charité et douceur envers les pécheurs, pratiquer la pénitence et la mortification. Il plaide pour le respect des institutions, des pouvoirs politiques et du roi, auquel obéissance est due sauf à vouloir dissoudre la société et renoncer à construire le bonheur sur terre et surtout au Ciel.

Sur ces actes de foi se retrouvent les Ursulines de Maringues, les curés de Gignac, Beaumont, Pont-du-Château, etc., mais en bien des endroits il faut toute la force de persuasion des autorités civiles pour que les mandements de Périer soient lus.

Pour séduire les paroisses rebelles, il fait publier, sans réel succès, une forme de catéchisme, *Vérités nécessaires à connoître dans le temps présent, par demandes et réponses*. Le texte résume le contenu et les attendus du serment, l'inscrivant dans la lignée du serment de fidélité prêté par toutes les autorités, religieuses comprises, au roi sous l'Ancien Régime. Il vaut reconnaissance de la souveraineté de la nation, zèle pour le bien public, respect de la constitution dans la limite où elle ne renferme pas « des décrets contraires à la foi et aux mœurs », toutes attitudes qui, selon l'auteur, définissent le patriotisme, élevé au rang de vertu chrétienne, et partagé par tout citoyen digne de ce titre. L'intervention du temporel dans la discipline de l'Église est pareillement acceptée, et s'inscrit selon le contradicteur dans la longue histoire de celle-ci. La destitution des réfractaires est légitimée au nom du respect de la loi. Les résistances de l'épiscopat sont présentées comme étant avant tout d'ordre social, une réaction sociale d'anciens privilégiés à la vente des biens du clergé, à la perte des titres, des propriétés, des libertés somptuaires tant décriées dans les cahiers de doléances - les salaires fixés par la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 sont de 1 200 livres pour les curés, de 12 000 à 50 000 livres pour les évêques, une nette diminution pour la plupart ces derniers par rapport à leurs revenus sous l'Ancien Régime.

Périer a dès son entrée en fonctions accepté l'invitation du club jacobin à en devenir membre ; il sait pouvoir compter sur le relais de l'administration départementale qui encourage à lire dans les messes paroissiales ses lettres pastorales, vantant sa douceur, sa bonté, son désir de paix et de concorde. En septembre 1791, il en devient membre et la préside.

En mars 1792, Périer bénit les drapeaux de la garde nationale de Clermont, rappelant la guerre de Judas Macchabée contre Antiochus pour sauver puis reconstruire Jérusalem, prenant Duguesclin comme modèle du héros chrétien mais se prononçant aussi contre la guerre offensive et la conquête (vols, viols, homicides, dévastations en résultent), et pour l'heure contre une république qui sombrerait inévitablement, selon lui, sous des Marius et des Sylla, « des Tibère, des Caligula & des Néron ». En juillet 1792, un mandement viendra expliciter et conforter la proclamation de la patrie en danger, dénonçant d'ailleurs autant les ennemis de l'intérieur que les armées coalisées.



*Musée Carnavalet, Histoire de Paris*

Un mois plus tard, l'évêque entérine les limites nouvelles des paroisses rurales, malgré la réduction du nombre des cures et vicairies ; il admet la laïcisation de l'état-civil, décidée en septembre, préservant le baptême et le mariage religieux. Attaché à la méditation et aux devoirs des chrétiens, il ne désespère pas de rallier les réfractaires, en vain. Les nominations des prêtres constitutionnels auvergnats n'en demeurent pas moins difficiles, faute de candidats.

Les autorités politiques interviennent cependant bien davantage qu'auparavant dans la vie de la cathédrale. Elles en régulent les dépenses matérielles, les salaires et loyers des desservants comme les choses banales. L'évêque constitutionnel, bafoué dans son autorité, subit aussi les conséquences de la dégradation du climat politique, de la situation militaire, de la suspicion qui grandit vis-à-vis d'un clergé français jugé globalement trop modéré. Alors que la jeune république a besoin de moyens pour mener la guerre contre les Austro-Prussiens, qui a été déclarée en avril 1792, les métaux des églises excitent la convoitise car il faut fabriquer des armes et battre monnaie en urgence. Ceux de la cathédrale n'échappent pas aux inventaires et aux réquisitions, malgré l'interposition de Périer et de son vicaire Grimaud – qui essaient par ailleurs de récupérer les livres pieux confisqués par le Département. En décembre 1792, Périer s'insurge contre un arrêté de la commune de Clermont-Ferrand interdisant les messes de minuit à l'occasion des fêtes de Noël, par crainte des assemblées nocturnes. Son mandement pour le temps du Carême de 1793 insiste sur la nécessité de la religion, facteur d'ordre moral et social, frein aux passions individuelles et consolation pour les malheureux. Il n'hésite pas, pour conforter sa démonstration, à s'appuyer sur Bayle, Montesquieu, Voltaire et Rousseau. Il refuse qu'une cérémonie patriotique en hommage au Conventionnel régicide Lepeletier de Saint-Fargeau, assassiné le 20 janvier 1793 par un ancien garde du corps de Louis XVI, Paris, et sitôt élevé au rang de martyr de la Révolution, soit célébrée en la cathédrale.



Mais le lieu ne lui appartient déjà plus : on lui rappelle son caractère d'édifice national dont la police appartient à la municipalité, tandis qu'une célébration civique « n'est point contraire à l'ordre », « ne saurait blesser le respect dû au culte ».

En novembre 1793, en pleine déchristianisation, les représentants en mission Couthon, Goupilleau et Maignet, de retour en vainqueurs du siège de Lyon, désormais Ville-Affranchie, suppriment le culte public et ses signes extérieurs. S'ils reconnaissent l'existence d'un créateur universel, ils rejettent le catholicisme, abolissent les titres ecclésiastiques, détruisent plusieurs signes extérieurs du culte, fondent les cloches.

Périer reste à Clermont-Ferrand jusqu'en décembre 1793 avant de rejoindre son Dauphiné natal, renonçant à la pension de 1 000 livres qui lui était proposée.



L'abbé Grégoire.  
Paris, BnF, département des estampes.

Il revient en Auvergne, où plusieurs de ses vicaires ont maintenu une activité religieuse, en novembre 1795. Rallié aux évêques réunis, qui luttent pour l'édification d'une nouvelle Église nationale, il entretient une correspondance suivie avec son collègue **Grégoire**, qu'il connaît depuis plusieurs années et avec lequel apparaissent bientôt des points de mésentente. Il essaie une nouvelle fois de réunir les deux parties du schisme, sans y parvenir – la violence est telle contre les assermentés que l'ancien Constituant Brignon, curé de Dore l'Église est assassiné en décembre 1795. Périer réinvestit une cathédrale très dégradée, plus difficilement des paroisses à l'abandon.

Il essaie de réorganiser les diocèses de Saint-Flour, de Moulins, de Guéret et de Lyon. La recherche de la conciliation incite Périer à annoncer solennellement par mandement, fin août 1799, un office solennel dans la cathédrale à l'occasion de la mort de Pie VI, prisonnier des Français. Le décès de Bonal, en septembre 1800, son testament, par lequel il livre son ancien diocèse aux prêtres qui lui sont restés fidèles, donnent l'occasion à Périer d'une lettre pastorale pour le temps du Carême, par laquelle, en revanche, il s'élève vigoureusement contre un adversaire qui a toujours désigné les églises tenues par des assermentés comme « les temples du fanatisme ».

Deux *Te Deum* pour la paix de Lunéville et le traité franco-russe, en mars et en octobre 1801, lui inspirent d'autant plus d'appels à la paix civile et aux retrouvailles des clergés que les circonstances lui semblent sceller la fin de la Révolution et annoncer la stabilité dont la Constitution de l'an VIII serait garante. Tous les espoirs de Périer vont donc reposer sur Bonaparte, qu'il dit secondé par la Providence. Il devient, au nom des évêques réunis, l'un des commissaires chargés d'étudier les incidences de la morale chrétienne sur le projet de rédaction du Code civil. Il applaudit au Concordat, puis démissionne de son épiscopat en janvier 1802, mais en assure un temps l'intérim. Pour la première fois, lors du Carême et à l'heure où le pouvoir civil se détache des Idéologues, il vitupère les philosophes qui ne reconnaissent d'autre autorité que celle de la raison, et osent confondre religion et superstition. Il s'en réfère aux Anciens pour affirmer que la religion est le fondement de l'ordre, l'appui de la société, le frein aux passions et à la corruption.

Absout par le pape auquel il a envoyé une lettre d'allégeance, il quitte mi-avril le Puy-de-Dôme pour le siège d'Avignon que lui a réservé Bonaparte, conseillé par Fouché.



**Philippe BOURDIN**  
Professeur d'histoire moderne  
Université Blaise-Pascal (Clermont 2)